

OUTIL DE DÉTECTION de la violence, subie et agie, dans les relations intimes, amoureuses et conjugales

GUIDE DE L'INTERVENANT.E

Même si elles sont souvent peu enclines à dévoiler spontanément la violence, subie ou agie, les personnes répondent généralement aux questions directement posées à ce sujet lorsqu'elles ont l'impression de ne pas être jugées, d'être accueillies avec attention et empathie. Afin de tenir compte de la diversité des dynamiques de violence, plutôt que de chercher à priori à déterminer qui est la victime et qui est l'agresseur, on identifiera plus largement les actes de violence et de contrôle subis et agis et on estimera conséquemment les besoins des personnes. On évitera également de présumer de la position de la personne dans la dynamique conjugale en fonction de son genre, de son âge, de son

REPÉRAGE

En présence de facteurs qui pourraient indiquer un problème de violence conjugale (indices de crainte, de ressentiment, de colère, absence d'empathie, etc.), on posera des questions sur la qualité des relations de couple.

« Dans tous les couples, il y a parfois des conflits; comment se vivent les conflits dans votre relation? »

« Pouvez-vous me décrire précisément une situation récente de conflit qui vous a semblé être particulièrement tendue ou difficile? »

DÉTECTION

En présence de récits comportant le dévoilement de comportements d'agression ou de contrôle (subis ou agis), on demandera à la personne si elle accepte d'explorer brièvement la question des risques de violence. À l'aide de l'outil, on lui posera ensuite les questions portant sur les incidents et les formes de violence, sur la dangerosité et sur les impacts.

Dans la mesure où la personne dévoile des incidents de violence, plusieurs interventions peuvent alors être très utiles :

CONSCIENTISER

« Est-ce la première fois que vous parlez de la situation? »

« Aviez-vous pris conscience jusqu'ici de la violence conjugale que vous subissez – et/ou exercez? »

NORMALISER LE VÉCU DES PERSONNES AYANT SUBI DE LA VIOLENCE ET DU CONTRÔLE

« Ça peut arriver à tout le monde de subir de la violence et du contrôle dans une relation. »

DISCUTER DES SCÉNARIOS DE PROTECTION

« Que faites-vous pour éviter d'être blessé.e? »

« Pour éviter de blesser votre partenaire (ou ex)? »

INFORMER LA PERSONNE EN MATIÈRE DE DROITS

« Les comportements d'agression physique, les agressions sexuelles, les menaces de mort, le harcèlement et la séquestration sont considérés comme des actes criminels. L'exposition des enfants à la violence conjugale est considérée comme une forme de mauvais traitement psychologique pouvant nécessiter des mesures légales dans le but de protéger les enfants. »

PRENDRE POSITION

« Personne ne mérite de subir de la violence. Je crois franchement que la violence n'est jamais une bonne façon de régler les problèmes de couple ou les problèmes familiaux. »

ENCOURAGER

« On peut se sortir des situations de violence, agie ou subie. Une aide professionnelle peut être très utile pour y arriver. Elle peut aider à faire le point sur la situation, à réfléchir à des moyens pour retrouver un état de bien-être, un sentiment de sécurité, de confiance et d'estime. »

RÉFÉRER

Informez la personne des ressources d'aide et l'invitez à y recourir. Lui demander si elle accepte de consulter. Lui proposer de faire un appel téléphonique immédiat à une ressource d'aide.

RESPECTER LE RYTHME DE LA PERSONNE

La violence conjugale peut entraîner beaucoup de confusion et d'inquiétude. Ces facteurs peuvent limiter la capacité à prendre des décisions. Il est important de faire preuve d'ouverture et de respecter le rythme de la personne. De nombreux facteurs peuvent être liés au maintien des relations conjugales empreintes de violence : difficulté à identifier et à reconnaître la violence, attachement, peur de nuire à l'autre, crainte de ses réactions, volonté de maintenir la famille intacte, besoin de protéger les enfants, manque de ressources financières, rareté des ressources d'aide, peur des préjugés, etc.

MESURES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas de danger imminent de mort ou de blessures graves, ou de menace à la sécurité des enfants, on l'informerait des mesures exceptionnelles devant être prises et on ferait un suivi auprès des ressources concernées.

ASSURER UN SUIVI

« Je vous remercie de votre confiance. J'aimerais vous revoir pour suivre l'évolution de la situation. »

SOS violence conjugale

1 800 363-9010

Information sur les ressources d'aide en violence conjugale

À cœur d'homme – réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

<https://www.acoeurdhomme.com/besoin-daide>

Coordonnées des organismes d'aide aux conjoint.es ayant des comportements violents, dans toutes les régions du Québec